

**FICHE SIGNALÉTIQUE**

**CDG SMALL & MID CAP  
FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP**

*Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété*

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par le CDVM en date du 19/11/2014 sous la référence n° V.I.O.P./041/2014

Directeur Général Adjoint  
**CDG CAPITAL**  
GESTION  
GROUPE CDG  
101, Bd Massira Al Khadra - Casablanca  
Tél: 0522 92 31 00 (LG) Fax: 0522 92 31 50  
Hicham ELALAMY

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



## I. CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- **Classification** : Fonds Commun de Placement «Actions».
- **Indice de référence** : 95% MASI Flottant et 5% MSCI Europe Small Cap.
- **Objectifs de gestion** : L'objectif du fonds est de chercher une rentabilité proche de celle des petites et moyennes capitalisations de la Bourse de Casablanca.

Nous définissons les small et mid cap comme étant les valeurs dont la capitalisation flottante est inférieure ou égale à 5% de la capitalisation flottante du marché.

- **Stratégie d'investissement** : le FCP investira à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM actions et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Le minimum investi dans les actions small et mid cap cotées à la bourse de Casablanca est de 20% de l'actif net.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Toutefois et chaque fois que les intérêts des porteurs de parts l'exigent, le FCP peut intervenir sur le marché monétaire conformément à la réglementation en vigueur.

- **Durée de placement recommandée** : 3 ans.
- **Souscripteurs concernés** : Personnes physiques et morales.

## II. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- **Exercice social** : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
- **Valeur liquidative d'origine** : 1000 Dhs
- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative** : la valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- **Modalités de diffusion de la valeur liquidative** : diffusion hebdomadaire par voie d'affichage dans les locaux des réseaux de commercialisation et publication dans un journal d'annonces légales.
- **Méthode de calcul de la valeur liquidative** : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes aux dispositions de la circulaire du CDVM.
- **Modalités de souscription et de rachat** : Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription.

Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

Les souscriptions et les rachats sont reçus par CDG Capital Gestion au plus tard le jeudi et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative du vendredi (le lendemain). Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la prochaine valeur liquidative.

- **Affectation des résultats** : Le FCP « CDG SMALL & MID CAP » est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.

## III. COMMISSIONS ET FRAIS

### **Commissions de souscription et de rachat**

- Commission de souscription:
- Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits, dont 0,6% incompressibles acquis au fonds.





- Dans le cas où un porteur de parts présente simultanément des demandes de souscription et de rachat enregistrées sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, la part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.
- Les cas d'exonération sont à la discrétion du réseau placeur (CDG Capital Gestion).
  - Commission de rachat:
- Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5 % HT maximum des montants rachetés, dont 0,6% incompressibles acquis au fonds.
- Dans le cas où un porteur de parts présente simultanément des demandes de souscription et de rachat enregistrées sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, la part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.
- Les cas d'exonération sont à la discrétion du réseau placeur (CDG Capital Gestion).

NB : « En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

#### **- Frais de gestion**

Les frais de gestion annuels s'élèvent au maximum à 2% hors taxes.

Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou d'actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CDG CAPITAL GESTION. Ils seront débités mensuellement à mois échu.

Ces frais de gestion couvrent les charges suivantes :

- (1) Frais publications (HT) : 20 000 dh
- (2) Commissaire aux comptes (HT) : 15 000 dh
- (3) Commissions CDVM (HT) : 0,0250%
- (4) Dépositaire (HT) : 0,06% HT pour un actif net inférieur à 500.000.000 dhs, 0,05% HT pour la partie de l'actif net comprise entre 500.000.000 dhs et 1.000.000.000 dhs et 0,04% HT pour la partie de l'actif net supérieure à 1.000.000.000 dhs.
- (5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) (HT) : 4 000 dhs
- (6) Maroclear (droit d'admission) (HT) : 0.0075% si actif inférieur à 100 millions  
0.0025% si actif compris entre 100 et 500 millions  
0.0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard  
0.0001% si actif supérieur à 1 milliard

Prestations de CDG Capital Gestion (HT) : Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

#### **IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

- **Date et référence d'agrément** : Le 11/07/2011 sous le numéro AG/OP/031/2011.
- **Société de gestion** : CDG Capital Gestion, 101, Bd Massira AL Khadra-Casablanca/Contacts : M.Karim El Hnot (05 22 92 31 00) ;
- **Dépositaire** : CDG Capital, Tour Mamounia, Place Moulay El Hassan – Rabat. /Contacts : Mme Lamia Benazzou (05 37 66 52 46) ;
- **Commercialisateur (s)** : CDG Capital Gestion, 101, Bd Massira AL Khadra-Casablanca/ Contacts : Mrs Karim El Hnot et Kamel El Khalfet (05 22 92 31 00).

**La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.**

**Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.**



RG